



Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de Septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoint* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. Aoustin Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, M. MAILLART Philippe, Mme JOUAN Christine, Mme CHRÉTIEN Florence, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange
- Mme AMINE Nafiyssat, *conseillère municipale*, à M. ROSIER Olivier
- Mme MARIANDE Vanessa, *conseillère municipale*, à M. MARIANDE Franck
- Mme LIVET Christina, *conseillère municipale*, à Mme JOUAN Christine
- M. CHEVALIER Yves, *conseiller municipal*, à Mme CHRÉTIEN Florence

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme COULON Carole

Convocation : 3 septembre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 22 (+ 5 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 12 octobre 2026

N°2026/IX/11

OBJET : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Il a été reçu les demandes de déclaration d'intention d'aliéner suivantes :

-  Immeuble, section AI n°300, sis 1 rue Louis Joubert
-  Immeuble, section AB n°379, sis 2 place Plantagenêt

Délibération

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.211-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2013 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Renonce à son droit de préemption sur les immeubles situés :
 - Section AI n°300, sis 1 rue Louis Joubert
 - Section AB n°379, sis 2 place Plantagenêt

Le Maire,



Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,



Carole COULON